

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**

**Objet :** Signature d'une convention pour la traversée du parking Viallaz2 pour la fibre

Séance du 22 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux Juillet à dix-neuf heures, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), dûment convoqué par courrier électronique et postal le quinze juillet deux mille vingt, se sont réunis (en raison du COVID 19) dans la salle de l'étage du bâtiment dit de la salle des fêtes, place Rougy à Hauteville de Plateau d'Hauteville, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 26**

Georges BERMOND, Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOT, Didier BOURGEAIS, Solange DOMINGUEZ, Amélie COCHET, Bernard CORTINOVIS, Jean-Michel CYVOCT, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER, Karine VANDERME, Sonia ZANI

**Membres absents excusés avec pouvoir : 3 (3 pouvoirs représentés)**

**Membres absents excusés, sans pouvoir :** Corinne BOYER (pouvoir à Karine VANDERME), Gérard CHAPUIS (pouvoir à Nicole ROSIER), Humbert CRETIER (pouvoir à Joël BORGEOT),

**Membres absents : 0**

**Secrétaire de séance :** Claire BILLON-BERTHET

**Soit : 26 présents, 3 pouvoirs, donc 29 votants.**

Monsieur le Maire rappelle les travaux de déploiement de la fibre en cours actuellement sur Hauteville et réalisés par le Syndicat Intercommunal d'Energie et d'E-communications de l'Ain.

Le carrefour entre la rue Viallaz et la rue des Enfants de l'Espérance étant déjà traversé par de nombreux réseaux (eau, assainissement électricité, téléphone réseau de chaleur...), le SIEA sollicite l'autorisation de faire passer le réseau fibre par le parking Viallaz, sis sur la parcelle cadastrée section B numéro 597.

Cette autorisation fera l'objet d'une convention autorisant le SIEA à établir à demeure en ce lieu des canalisations de télécommunication souterraine.

La commission travaux réunie le 15 juillet 2020 ayant choisi de donner une suite favorable à cette demande, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention relative à cette opération.

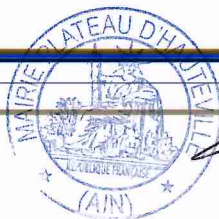
**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

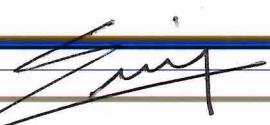
- **AUTORISE** le Syndicat Intercommunal d'Énergie et d'E-communications de l'Ain à traverser le parking Viallaz2 (parcelle cadastrée section B numéro 597) pour faire passer le réseau de la fibre optique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec le SIEA la convention relative à cette opération ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire,



  
Philippe EMIN